



Haute
Maurienne
Vanoise

VAL CENIS | BESSANS | BONNEVAL SUR ARC

TAXE DE SEJOUR
HAUTE MAURIENNE VANOISE

FICHE DECLARATIVE TRIMESTRIELLE



PERIODE DE COLLECTE et DE DECLARATION

- Du 1^{er} janvier au 31 mars
Du 15 décembre 2015 au 31
mars 2016
- Du 1^{er} avril au 30 juin
- Du 1^{er} juillet au 30 septembre
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre

REFERENCE PROPRIETAIRE/ GESTIONNAIRE

Nom/ Structure propriétaire/ gestionnaire :

Adresse :

Contact courriel :

DECLARATION

Je déclare avoir perçu et devoir reverser pour la période mentionnée ci-dessus et pour les hébergements référencés dans le tableau ci-après annexé,

la somme de

€

Fait à

Le

Signature et Cachet éventuel Propriétaire/ Gestionnaire